

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE MANÈGE ENCHANTÉ (2020) INC.		Date d'inspection Le 23 octobre 2026	
Nom de l'établissement Halte scolaire Entramis 2020		Numéro de permis 2020114	
Adresse 963 rue Principale Beresford NB E8K 1M7		Numéro de téléphone (506) 548-3124	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	06 nov. 2026	
Commentaires: Une employée sur deux n'a pas sa certification de premiers soin. La formation est prévue le 2 novembre 2026, une fois obtenue une copie du certificat sera envoyé par courriel			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	06 nov. 2026	
Commentaires: Du matériel d'art doit être ajouté dans l'aire de jeu intérieur la quantité proposé n'est pas suffisante pour le montant d'enfant présent.			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	06 nov. 2026	
Commentaires: Le matériel proposé dans l'aire de jeu extérieur n'est pas suffisant pour le montant d'enfant. Du matériel devra être ajouté.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	21 oct. 2026	21 oct. 2026
Commentaires: Deux autobus transportent la totalité des enfants, lorsque le premier autobus arrive une éducatrice part à l'établissement avec 19 enfants et la seconde éducatrice attend à l'arrêt d'autobus pour le deuxième autobus qui contient 2 enfants. Pour une période de 5 à 10min, la première éducatrice est hors ratio, un plan devra être mis en place pour éviter que cette situation se reproduise.			

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement en fin d'après-midi pour une inspection de surveillance inattendue.
- Le ratio ne fut pas respecté en début de visite, l'exploitante mettra en place un plan pour éviter que cette situation ne se répète, une fois le plan établi une copie sera envoyé par courriel
- Aucune boisson chaude ne fut retrouvée durant la visite, mais un gentil rappel fut donné aux membres du personnel que les boissons chaudes doivent se retrouver dans des tasses hermétiques
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux ainsi que pendant des excursions hors du service de garde.
- Chaque enfant à un endroit facile d'accès et individuel a chacun pour y ranger ses effets personnels, cet espace est identifié par son nom.
- Durant la visite, il fut observé que l'orientation des enfants se fait sous forme de discussion, les demandes se font respectueusement et le personnel se déplace vers l'enfant lorsqu'il y a conflit et accompagne ceux-ci pour arriver à une entente.
- Révision et discussion sur la planification et documentation d'activité, le format calendrier est utilisé comme outil de planification, il fut recommandé d'afficher le calendrier d'activité à la vue des parents.
- L'une des membres du personnel n'a pas sa certification de premiers soins à jour, une fois le certificat obtenu une copie sera envoyée par courriel.
- Les produits nettoyants et toxiques sont tenus sous clé dans la cuisine et hors de portée des enfants.
- Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur a besoin d'être augmenté en quantité pour le montant d'enfant présent à la halte scolaire.
- L'aire de jeux extérieurs offre aux enfants un environnement sécuritaire qui leur permet de jouer et d'explorer
- Les pratiques d'évacuation des incendies sont exécutées mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée

Observations : Les enfants sont arrivés de l'école, fais usage des toilettes et lavé leurs mains ils ont ensuite transitionné dans une période de jeux libres pour ensuite passer à la collation. Le plan est d'aller jouer dehors après la collation.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 21 octobre 2026

Date

original signé par

Rachelle Aubé Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"